



# Essonne Nature Environnement

## CONTRIBUTION D'ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT AU DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE GRAND STADE DE RUGBY

*Essonne Nature Environnement, l'Union départementale des associations de défense de la nature de l'Essonne rassemble plus de 50 associations locales de protection de l'environnement réparties sur l'ensemble du territoire du département. Elle est agréée par arrêté préfectoral pour participer aux débats sur l'environnement.*

### Le projet

Le Grand Stade de Rugby est un projet privé porté par la Fédération Française de Rugby et soutenu par les collectivités locales (Communauté d'agglomération Evry Centre Essonne). Il s'inscrit dans un projet urbain plus global d'environ 151 hectares avec une projection de 320 000 m<sup>2</sup> de surfaces construites à l'horizon 2027.

L'arbitrage de l'Etat est attendu sur l'opportunité d'un deuxième grand stade en Ile-de-France.

Essonne Nature Environnement considère, qu'en l'état, le dossier comporte de nombreuses lacunes, en particulier en matière de transport, de stationnement, de préservation et de valorisation de l'environnement et d'aménagement du territoire.

### 1 - Transports

A ses débuts, la ville nouvelle d'Evry avait été annoncée comme accueillant l'emploi et l'habitat. C'est ainsi que 55% des emplois furent assurés par des Evryens. Privée de RER à sa création, il faudra attendre le milieu des années 90 pour relier la ville nouvelle au nord de la capitale.

Depuis, le contexte a profondément évolué, la relation emploi/habitat s'est modifiée, avec pour conséquence des flux en transport en commun aujourd'hui inadaptés, des axes autoroutiers saturés et une impossibilité de créer les conditions favorables à une

augmentation supplémentaire du trafic, que ce soit en semaine, voire très souvent le week-end.

Cette situation découle aussi du fait qu'aucune réalisation d'infrastructures lourdes n'a été engagée depuis 1974 (date de la création de la liaison SNCF reliant Evry au réseau de la ligne D) excepté le TCSP Saint-Quentin-en-Yvelines/Orly. Et ce n'est pas la ligne de tram/train annoncée qui pourra satisfaire la croissance nouvelle de la ville.

Comme l'ont souligné de nombreux intervenants, l'absence d'un réseau performant de transports en commun pénalise le projet : le tram/train, cité comme l'un des modes alternatifs de transports, n'a pas été conçu pour un nombre de personnes aussi élevé dans un laps de temps aussi resserré et ne pourrait constituer qu'un appoint très limité pour l'arrivée et le départ des spectateurs. Il est à noter, par ailleurs, que le projet de tram/train Massy - Evry, conçu avant que le projet de Grand Stade de Rugby ne soit connu, ne comporte pas d'arrêt à l'emplacement du futur Stade.

N'oublions pas que l'échec de l'hippodrome d'Evry - support de l'actuel projet de Grand Stade de Rugby - auquel furent préférés les hippodromes situés à proximité immédiate de Paris (Saint-Cloud, Auteuil, Longchamp, Vincennes et Enghien) est la conséquence de sa mauvaise desserte et de son éloignement de la capitale.

Il apparaît clairement que le succès du Stade de France à Saint-Denis est, pour une grande part, dû à sa bonne desserte en transports en commun et à sa proximité de la capitale.

Si l'on souhaite minimiser l'utilisation de la voiture particulière, seul le recours à un transport de masse comme le RER D peut y parvenir : tous les autres systèmes envisagés n'auront pas la capacité suffisante pour cela. Or, en l'absence de mise en place de transports en commun adaptés, dans les délais impartis, la part du transport routier initialement estimée à 42% serait plus importante avec des conséquences qui ne sont pas prises en compte, notamment en matière d'engorgement des axes routiers et de pollution de l'air.

## **2 - Stationnement**

Les réunions du Débat Public ont mis en évidence les difficultés causées par l'insuffisance et l'éloignement des places de stationnement pour accéder au Stade. Ces carences présentent un risque évident de stationnement sauvage dans les environs et notamment en lisière du bois de Saint-Eutrope.

## **3 - Préservation et valorisation de l'environnement**

### **- Le Bois de Saint Eutrope : un espace fragile à protéger**

Situé aux franges du territoire d'implantation du projet de Grand Stade de Rugby, le Bois de Saint-Eutrope est un poumon vert pour les communes limitrophes : Bondoufle, Ris-Orangis, Fleury-Mérogis et Evry.

Il faut le protéger et le valoriser.

Constitués principalement de 120 hectares de boisement et d'une vaste clairière de 36 hectares, cet espace, propriété depuis 2001 de l'Agence régionale des espaces verts, constitue un réservoir de biodiversité qui s'inscrit dans la trame verte du territoire.

L'aménagement du bois pour en permettre la fréquentation par les utilisateurs du grand stade lors des manifestations porterait inévitablement atteinte à terme à son intégrité...

#### - Préservation de l'environnement et biodiversité

Si le projet devait voir le jour, il devrait être un modèle d'excellence environnementale, en particulier sur les plans de la qualité de l'air, de la gestion de l'eau, de l'énergie et du paysage, du retraitement des déchets et des continuités écologiques.

#### - Continuités écologiques

La réalisation d'un nouveau quartier urbain aux abords du Stade représenterait un obstacle majeur à l'indispensable continuité biologique (trame verte et bleue) entre le bois et les villes d'Evry et de Ris-Orangis, alors même qu'il faudrait au contraire introduire de nouvelles pratiques d'aménagement pour assurer une continuité vers la Seine et faire face au défi climatique auquel nous sommes confrontés.

#### **4 - Aménagement du territoire**

Créer un équipement de la taille d'un stade de rugby ne s'improvise pas. Seul un diagnostic complet et sérieux serait en mesure de justifier son implantation. En Essonne, on peut regretter que la plupart des projets soient décidés en fonction de l'impatience de collectivités locales confrontées à des questions sociétales qu'elles ne maîtrisent plus - tout en observant qu'accompagner l'insertion locale et aider les habitants des zones sensibles sont des enjeux estimables.

Essonne Nature Environnement rappelle que ce projet de Grand Stade de Rugby se situe dans une zone géographique déjà largement pourvue en projets importants (reconversion de la base aérienne 217 qui mobilisera plus de 200 hectares dédiés à l'activité économique; projet de zone commerciale Valvert, qui prévoit l'utilisation de 70 hectares, auxquels il faut ajouter divers projets commerciaux épars.

Essonne Nature Environnement attend des pouvoirs publics que, dans un souci d'aménagement du territoire, ils rationalisent l'utilisation de l'espace en tenant compte des contraintes budgétaires actuelles et prévisibles pesant sur ces différents projets.

## Conclusion

Le projet de Grand Stade de Rugby est un projet stimulant dont nous comprenons l'intérêt pour tous les amateurs de ce beau sport d'équipe, mais nous constatons que la contrainte des transports a été sous-estimée et que plusieurs hypothèques doivent encore être levées pour envisager sa réalisation sur le site actuellement pressenti.

Fait à Epinay-sur-Orge, le 11 février 2014

Essonne Nature Environnement  
14 rue de la Terrasse  
91360 EPINAY-sur-ORGE  
adnessonne@orange.fr

### **UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE**

Téléphone : 01 69 09 02 99 - 14 rue de la Terrasse - 91360 Epinay sur Orge -

ASSOCIATION LOI DE 1901 AGREEE PAR LE PREFET DE L'ESSONNE ARRETE N° 2012-DDT-SE 625 du 20 décembre 2012

Habilitée à participer au débat sur l'environnement arrêté préfectoral n° 2012-DDT-SE 316 du 17 juillet 2012

*le courrier doit être adressé à Monsieur le Président - ENE - 14 rue de la terrasse - 91360 Epinay sur Orge*

Siret 785165630 00027 APE 913 E

[adnessonne@orange.fr](mailto:adnessonne@orange.fr)